



Commission Financière

P.V. n°2 du 12/11/2009

Présents : Mrs J.P. Delchef (Président AWBB), M. Collard (Trésorier Général), L. Lopez (Secrétaire Général)

Mrs C. Dujardin (BBW- Président Com. Fin), J-M Raquez (Ht), Ch. Grandry (Lg), A. Samu (Lux- Vice-président Com. Fin), Ph. Aigret (Nam-Secrétaire Com. Fin)

La réunion débute à 19h00.

Le PV n°1 de la réunion du 02/11/2009 est approuvé. Le secrétaire demandera sa publication sur le site de l'AWBB.

Le président de la commission financière explique aux membres du conseil d'administration présents la manière dont les membres de la CF appréhendent leur tâche et propose un nouveau canevas de présentation du budget. Cette nouvelle présentation tiendrait compte du réalisé et des prévisions. Son avantage est d'offrir une plus grande clarté et permettrait une meilleure compréhension de la part des membres de la CF, et donc, moins de questions posées au CA.

JP Delchef estime que cette demande est réalisable, d'autant plus qu'elle pourrait être développée en parallèle de la procédure de contrôle interne au CA.

A la question de savoir pourquoi le budget des provinces n'apparaît pas dans le budget qui a été présenté à la CF, il est répondu que ce budget ne faisant pas l'objet d'une évaluation ni d'une discussion au sein de la CF et du CA, les provinces étant souveraines en la matière, il sera simplement intégré comme tel lors de la présentation.

1. Questions posées lors de la réunion précédente

- 1015 : *Département juridique* : Pourquoi tripler le budget 2010 par rapport à 2009 ?
2 affaires en cours doivent se terminer en 2010. Ce budget représente les frais d'avocats pour celles-ci.

- 1050 : *poste 706120* : 20 000 € pour quelle qualité de service ? Les clubs semblent mécontents du fonctionnement du système

Le CA est conscient du problème. Il a confié la gestion des problèmes avec Infomat à un de ses membres, informaticien, A. Geurten. Des résultats sont attendus.

poste 703200 : Augmentation importante du montant des amendes : réaliste ?

Idem poste 703210 : Le montant des amendes est tout à fait réaliste. La mauvaise compréhension de ce poste provient de la présentation. Les amendes sont comptabilisées au budget mais n'apparaissent pas sur le même poste au réalisé du bilan.

- 2010 : Pourquoi un montant affecté ? Ce nouveau département ne devait normalement pas engendrer de coûts supplémentaires.

Il s'agit des frais de réunion de ce nouveau département.

- 4301 et 5614 : Dans un souci de bonne gestion, ne serait-il pas plus prudent de provisionner pour ces événements ?

Le CA se pose des questions sur les modalités futures du Season's opening. Pour la Coupe de Belgique, il s'agit d'un événement qui devrait s'autofinancer. De ce fait, une mise en réserve est inutile.

- 6100 et 6200 : ces postes n'ont pas été modifiés par rapport à 2009. Quelles conséquences cela a-t-il dans les relations avec la VBL et quelles sont les conséquences sur le plan sportif et sur l'encadrement de ces équipes ?

Il n'y a pas eu de modification demandée par la VBL. Il n'y a donc pas de modification à apporter ni sur le plan sportif, ni sur l'encadrement.

- 6300 Recettes passent de 82.800 à 25.000 €. D'où viennent les recettes de 82.800 et pourquoi diminuent-elles ?

Le poste 741000 représente les subsides institutionnels. Le montant perdu correspond à la part du subside Adeps "Sport de haut niveau" qui n'est pas actuellement été attribué à l'AWBB.

2. Analyse du budget poste par poste

La première remarque concerne une différence entre le budget présenté en 2008 pour 2009 et celui qui a servi de base de comparaison pour le budget actuellement proposé. Cette différence est la conséquence financière des décisions prises lors de l'AG du 29/11/2008. A l'avenir, un budget corrigé sera présenté après la prise de mesures ayant des conséquences budgétaires.

1010 : Augmentation du nombre des administrateurs avec pour conséquence une augmentation des frais

1020 : 612101 : Chiffre 2008 : 1955,51 - 2009 : 2604 €

610110 : Gain Mobistar pas encore budgété

612500 : Pas d'équipement nouveau si arrêt du centre

613311 : Nécessité de se former

741000 : Subsides institutionnels

1030 : 612130 : Contrat avec la poste qui remplace la timbreuse dont les frais étaient initialement repris dans les frais communs (5376)

613210 : 2517 € dépensé à ce jour. Si pas de raison : supprimé.

623140 : Budget oublié en 2009 (0,-), concerne les frais de déplacement du personnel.

746100 : 30 000 € : subside partiellement affecté

610112 : Plus de sponsor voiture : frais réels

613309 : Couvre 6 mois

621100 : Cotisations calculées trop bas pour 2009, hausse logique pour 2010.

741000 : Subsides institutionnels : Maribel, Adeps, non-marchand.

751110 : Diminution due à la prévision de reprise des placements

1032 : 613210 : Nouveau département : peu de déplacements

1050 : 701100 et 701200 : Evolution de ces recettes consécutive à l'évolution au sein de l'AWBB :

- de clubs, + de membres

1054 : 604000 : Matériel de promotion

610111 : Entrepôt pour stockage du matériel

613210 : MC concept

620200 : 500 € à supprimer

1201 : 612500 : Poste à vérifier. Si pas de raison : supprimé.

746100 : Participation des parents

4100 : 701300 - 701331 - 703200 : Recettes ok pour 2009 -> provision identique pour 2010

4200 : Demande de simplification de la présentation

4300 : 746100 : Sponsoring : 12500 - Entrées : 3000

4301 : 746100 : Part du subside Sponsoring supprimé car AWBB n'organise pas la finale cette année.

5105 : 612500 : Pas de frais

5106 : 613310 : Nette diminution : carte essence plutôt que frais de déplacement

613210 - 620100 : Correction due à une meilleure répartition des frais de déplacement

746100 : sponsoring en diminution

5112 : 746100 : Subside Adeps disparaît à l'heure actuelle

5300 : 741000 : Augmentation du subside

5612 : PF 16 : répartition

Lux : 14000 (plafond rehaussé de 12500 à 14000 €), BBW : 9289, Hainaut : 12806, Lux. : 6794,

Namur : 7541

6300 : 746100 : Produits divers : sponsoring institutionnel

3. Dispositions annexes

1. Proposition de non indexation du TTA :

L'ensemble des provinces marque son accord avec cette proposition.

2. Proposition d'adaptation des montants visés à l'article PC 56

L'ensemble des provinces marque son accord avec la proposition.

2bis Proposition de révision du montant de l'indemnité des arbitres de club

Le Luxembourg propose une réduction à 8 € plutôt qu'à 7 €.

Plus généralement, la révision du montant de l'indemnité d'arbitre de club pose problème dans chaque province aussi bien sur le fond que sur la forme. Il n'y a pas d'accord au sein des provinces sur ce point. Cette mesure semble avoir été proposée sans tenir compte de tous les paramètres et des problèmes qu'elle risquait de poser; elle ne semble en outre pas suffisante pour remplir le but premier qu'elle s'était fixé.

4. Divers

Le trésorier général attire l'attention des membres présents sur des problèmes de TTA. Une harmonisation s'impose entre les tarifs FRBB et AWBB. Certains tarifs FRBB, jamais adaptés, sont aujourd'hui moins chers que la prestation identique à l'AWBB (ex: modification de calendrier). Le CA va prendre contact avec la VBL pour harmoniser la situation puis reviendra avec une proposition auprès des parlementaires.

Le président clôture la réunion à 21h15.

Le secrétaire
Ph. Aigret

Le président
C. Dujardin